



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

adoption

Question écrite n° 92346

Texte de la question

M. Philippe Martin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la problématique de la procédure d'adoption d'enfants en République démocratique du Congo. Depuis le 25 septembre 2013, la RDC a suspendu les autorisations de sortie du territoire pour tous les enfants adoptés afin de structurer et sécuriser l'adoption internationale. Si le moratoire était censé prendre fin au bout d'un an, force est de constater qu'il a été prolongé et est toujours d'application. De nombreux parents adoptants se retrouvent donc dans une situation délicate. À la charge d'enfant adopté légalement, vivant à des kilomètres d'eux et bien souvent, dans des situations sanitaires catastrophiques. Malgré les démarches nombreuses afin de convaincre les autorités congolaises de la bienveillance des parents, ces dernières ont gelé toutes les adoptions jusqu'au vote et à la promulgation d'une nouvelle loi sur la famille et l'adoption dont personne ne connaît ni le contenu, ni le calendrier. Il se fait le porte-voix de ses parents plongés dans un profond désarroi et lui demande de l'informer sur les mesures qu'il compte prendre pour déverrouiller cette situation désastreuse, dont les principales victimes sont des enfants mis aux rebus de la société.

Texte de la réponse

A ce jour, la République démocratique du Congo (RDC) maintient son moratoire en dépit des efforts déployés au plan diplomatique pour obtenir le règlement de cette douloureuse affaire. Aucune information précise ne nous est parvenue à ce stade concernant le vote de la nouvelle loi sur l'adoption, dont l'examen est reporté à une prochaine session parlementaire. Une troisième rencontre avec l'ambassadeur de la RDC à Paris, déjà reçu au Quai d'Orsay en décembre 2014 et le 9 septembre 2015, a eu lieu le 6 novembre dernier et l'invitation faite aux autorités congolaises chargées de l'adoption à se rendre en France a été réitérée par la mission de l'adoption internationale. Le ministère des affaires étrangères et du développement international se tient aux côtés de nos compatriotes qui vivent une période particulièrement difficile. Il continue d'explorer toutes les pistes possibles, y compris au niveau multilatéral, pouvant ouvrir la voie à une issue favorable.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Martin](#)

Circonscription : Gers (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92346

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 janvier 2016](#), page 240

Réponse publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1166